

Madame Marisol Touraine
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Paris le 27 janvier 2016

Lettre ouverte à Madame la Ministre Marisol Touraine

Madame La Ministre,

Le 03 décembre 2015, vous avez présenté le plan « soins palliatifs 2015-2018 », le dotant de 190 millions d'euros, priorisant le développement des prises en charge extrahospitalières et renforçant la présence effective d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE) en EHPAD la nuit.

Ce plan prévoit 4 niveaux de recommandations :

- 1- Informer le patient de ses droits et le placer au cœur des décisions,
- 2- Développer les prises en charge au domicile,
- 3- Accroître les compétences des professionnels et acteurs concernés,
- 4- Réduire les inégalités d'accès aux soins palliatifs. Il est prévu dans le plan « soins palliatifs » la mise en place d'un lit pour 100 000 habitants.

Même si elle approuve ce plan, la Fédération CFTC Santé Sociaux regrette son manque d'ambition et surtout l'insuffisance de son financement. Pour la CFTC, il s'agit là d'un trop faible développement des moyens nécessaires à une prise en charge correcte des soins palliatifs liés à la grande dépendance et à la grande souffrance.

La Fédération CFTC Santé Sociaux dénonce les conditions du financement qu'il va falloir aller chercher auprès des ARS, après l'avoir réclamé dans nos établissements publics et privés.

La Fédération CFTC Santé Sociaux considère que vous avez oublié les personnes en Unité de Soins Longue Durée (USLD) en complète dépendance.

La Fédération CFTC Santé Sociaux vous demande la mise en place d'une politique globale concernant les personnes âgées et les soins palliatifs. **La CFTC rappelle** la position de la Commission « Grand Age » (dont elle fait partie) : 1 agent par personne âgée en GIR 1 et GIR 2. **La CFTC dénonce** le manque criant d'IDE la nuit.

La Fédération CFTC Santé Sociaux déplore le retard pris en France sur l'accueil et la qualité des prises en charges (ex : nutrition adaptée, jardins thérapeutiques, piscines de remise en forme,...)

La Fédération CFTC Santé Sociaux, en dressant son cahier de doléances, pointe :

- des conditions de travail très difficiles des personnels,
- des maladies professionnelles trop fréquentes et mal reconnues,
- la précarisation de l'emploi,
- des obligations statutaires ou conventionnelles peu ou pas appliquées,
- des salaires bloqués dans le secteur associatif ou public,
- une insuffisante participation des personnels aux décisions les concernant.....

« Madame la Ministre, c'est 1 milliard d'euros dont il vous faudrait disposer pour vraiment répondre aux besoins des personnes âgées et des personnels qui en ont la charge »

La Fédération CFTC Santé Sociaux appelle tous ses responsables à agir dans leurs établissements pour porter ses revendications en termes de qualité des soins, de conditions de vie au travail et d'emploi.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de toute notre considération.

Le Président,
Jean-Marie Faure



Le secrétaire général
Jérôme Depaix

